Commune de Puissalicon

Arrêté n° 2022-190
Interdiction de circuler et de stationner " rue de la Promenade " - vide-greniers le 02 octobre 2022

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 10 août 2022, formulée par Madame Marie-Jeanne ROYER, agissant pour le compte de l'association USP Gymnastique Volontaire, dont le siège est situé à Puissalicon,

Après consultation des services de l'Equipement de l'Agence de Béziers,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1
Afin de permettre le déroulement du vide-greniers, la circulation de tous les véhicules sera interdite sur la R.D. 18 dans la traversée du village sur la Promenade, entre le PK 35,970 et le PK 36,352 le dimanche 02 octobre 2022 de 05H00 à 19H00.

Article 2
Le stationnement sera interdit sur le parking de la Promenade, sur le parking des écoles ainsi que le long de la Promenade à partir du samedi 1er octobre 2022 à 18H00 jusqu'au dimanche 02 octobre 2022 à 19H00.

Article 3
Pendant l'interdiction, la circulation sera déviée par la « rue du Moulin des Rives » pour les véhicules légers, et par la « rue des Muriers » et la « route de Lieuran » pour les poids-lourds et les autocars.

Article 4
Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Secrétaire Général des Services de la commune de Puissalicon, Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon, qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le 09/09/2022
Mise en ligne sur le site internet de la commune le 09/09/2022

Puissalicon le 09/09/2022

Michel FARENC
Maire

MAIRIE DE PUISSALICON Hérault

Envoyé en préfecture le 09/09/2022
Reçu en préfecture le 09/09/2022
Affiché le
ID : 034-213402241-20220909-ARRTE_2022_190-AR